Image not found or type unknown

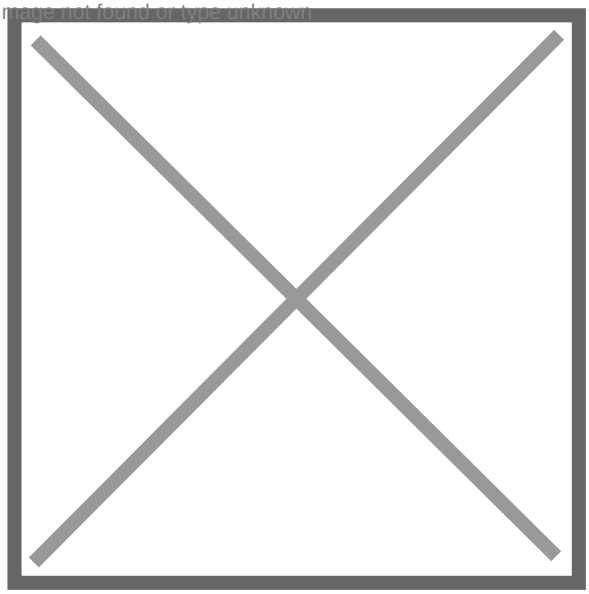

Vente forcée d'une mutuelle et résiliation

Par **estrella1308**, le **29/07/2012** à **14:56**

Bonjour,

Suite à divers devis faits sur le net pour acquérir une nouvelle mutuelle santé, j'ai été contacté par une agence de courtage.

Celle-ci m'explique les grandes lignes, par téléphone, d'une proposition de contrat. Je leur demande alors de m'envoyer un devis afin que je puisse comparer les différentes mutuelles contactées.

Non comptant de n'avoir jamais reçu ce devis, je reçois quelques temps plus tard une carte d'assurance complémentaire et un courrier m'expliquant que j'ai souscrit un contrat chez eux.

Là je tombe des nues car je n'ai pas souscrit de contrat avec cette mutuelle !!!!

Après contact, on me dit que j'ai souscrit par téléphone et que j'ai effectué une signature électronique rendant le contrat valable.

Je n'ai jamais donné cet accord et je n'ai même pas de contrat correspondant en mains.

Maintenant, cette mutuelle exige que je paye les 2 mois en cours plus 2 mois à venir !!!!!!

Quels sont les recours pour résilier ce-dit "contrat" que je n'ai jamais souhaité et ne pas payer les sommes qu'ils me demandent.

Merci par avance de vos aides !!!!!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés